

NOTE D'INFORMATION

Point de Destination Canada sur la COVID-19

Le mercredi 1^{er} avril 2020

Nombre de participants : 1 400

Animateurs :

Ben Cowan Dewar, président du conseil d'administration de Destination Canada

Charlotte Bell, présidente-directrice générale de l'Association de l'industrie touristique du Canada (AITC)

Intervenante :

L'honorable Mélanie Joly, ministre du Développement économique et des Langues officielles

Rappels :

- Consultez régulièrement le [site Web](#) de Destination Canada, sur lequel sont publiés tous les webinaires et ressources connexes, ainsi que le [site Web](#) de l'AITC, qui est mis à jour quotidiennement.
- Pour obtenir l'information la plus à jour, abonnez-vous aux infolettres de l'ensemble des partenaires, y compris celle de l'AITC et celle de l'Association touristique autochtone du Canada.
- Restez en contact avec vos organismes touristiques locaux et assurez-vous qu'ils connaissent votre situation, car ces organismes sont aussi en contact continu avec Destination Canada.
- Si vous utilisez les ressources mentionnées ci-après, veuillez en informer votre organisme touristique local pour qu'il sache comment ces services soutiennent votre entreprise.

Introduction de Ben Cowan Dewar :

On connaît davantage Destination Canada comme l'organisme du gouvernement du Canada chargé de faire le marketing touristique du pays sur la scène internationale, mais nous avons aussi le mandat de fournir des renseignements sur l'économie touristique à l'industrie et au gouvernement. Ceci demeurera une de nos priorités.

En tant qu'Équipe Canada, nous avons accompli de grandes choses. Je tiens à vous assurer que nous continuerons à travailler avec nos partenaires de l'ensemble du pays pour remédier à la présente situation de façon harmonisée et efficace.

Introduction de Charlotte Bell :

Il est important que notre industrie maintienne son unité et sa solidarité. La ministre Mélanie Joly s'assure que le tourisme demeure une priorité, étant l'un des plus grands employeurs du Canada et l'un des plus touchés par la COVID-19.

Nous concentrons nos énergies à fournir un soutien immédiat à l'industrie du tourisme et à diffuser de l'information sur les ressources offertes aux entreprises et exploitants touristiques. L'AITC traite les enjeux de l'industrie en temps réel et travaille en collaboration pour trouver des solutions concrètes. Elle continuera de travailler avec la ministre et son équipe ainsi qu'avec d'autres représentants du gouvernement alors que nous traversons cette crise ensemble.

La ministre Mélanie Joly :

Je suis très heureuse d'avoir cette occasion de m'adresser à l'industrie. Nous comprenons que la situation est inquiétante, mais sachez que vous vivez tous cette épreuve ensemble. Le gouvernement est là pour vous, et nous avons tout d'abord voulu nous assurer de pouvoir gérer cette crise sanitaire afin de protéger notre population.

Nous n'en sommes qu'au début. La situation empirera encore avant que nous ne connaissions des jours meilleurs. Notre système de santé subira de grandes pressions, mais nous pouvons être fiers d'avoir le meilleur système de santé du monde.

Notre principal objectif a été d'élargir le filet de sécurité sociale, pour que personne ne soit oublié.

Prestation canadienne d'urgence (PCU) :

- Si vous avez perdu votre emploi, des contrats ou des heures de travail, si vous devez vous occuper d'un enfant à la maison en raison de la fermeture des écoles, si vous êtes malade ou si vous êtes le proche aidant d'une personne malade, la PCU est pour vous.
- Prestation de 500 \$ par semaine pendant 16 semaines (quatre mois).

- Vous pouvez en faire la demande au <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application.html> (à partir du 6 avril).
- Les virements bancaires débuteront le 16 avril 2020.

Nous avons aussi voulu aider les entreprises et les entrepreneurs qui doivent affronter la situation.

Le système bancaire canadien s'est assoupli. Nous avons changé un mécanisme pour augmenter de 300 milliards de dollars la capacité de prêt des banques, afin que celles-ci puissent assouplir leurs modalités concernant les prêts, les remboursements et les taux d'intérêt. La Banque du Canada a aussi baissé son taux directeur, qui est maintenant à sa valeur plancher.

Nous avons aussi voulu faire en sorte que la Banque de développement du Canada et qu'Exportation et développement Canada disposent de 10 milliards de dollars à prêter aux entreprises pour aussi soutenir les exportations. De plus, les entreprises peuvent reporter jusqu'à la fin de l'été le paiement de l'impôt sur les sociétés.

Nous savons que les PME sont à risque. Nous avons voulu réduire les pressions liées aux liquidités et à l'absence de revenus.

Subvention salariale de 75 % :

- Si une entreprise a perdu au moins 30 % de ses revenus, elle pourrait être admissible.
- Le montant de la subvention pour un employé donné pour la rémunération admissible versée entre le 15 mars et le 6 juin 2020 serait la plus élevée des sommes suivantes :
 - 75 % du montant de la rémunération versée, jusqu'à concurrence d'une prestation hebdomadaire maximale de 847 \$;
 - le montant de la rémunération versée, jusqu'à concurrence d'une prestation hebdomadaire maximale de 847 \$, ou 75 % de la rémunération hebdomadaire que l'employé touchait avant la crise, selon le moins élevé de ces montants.
- D'autres directives sur la façon de définir la rémunération hebdomadaire qu'un employé touchait avant la crise seront communiquées dans les prochains jours.

Un prêt sans intérêt allant jusqu'à 40 000 \$ est disponible auprès des institutions financières admissibles. La date limite de remboursement est le 31 décembre 2022. Si le prêt est remboursé au plus tard à la date limite, l'entreprise pourra recevoir une remise allant jusqu'à 10 000 \$.

Enfin, la date limite de paiement de tous les impôts a été reportée au 31 août 2020. *[Date mise à jour depuis le webinaire.]*

Ces ressources ont été mises en place pour aider les propriétaires d'entreprise à prendre les décisions nécessaires pour que leur personnel puisse continuer à travailler. Elles aideront les PME du secteur du tourisme à se remettre sur pied.

Évidemment, nous travaillons à un plan de relance économique; nous gardons toujours le tourisme à l'esprit et nous sommes là pour vous tous afin d'assurer la reprise du secteur.

Avec Destination Canada et l'AITC, nous travaillons ensemble pour tenir le coup. Le secteur du tourisme est résilient et je suis là pour vous.

Questions soumises à l'avance

Rappel – Des mises à jour sont régulièrement publiées sur la page du site Web de Destination Canada consacrée à la COVID-19.

Q : Pouvez-vous apporter des éclaircissements sur l'aide qui est offerte aux petits exploitants qui sont travailleurs autonomes?

- Vous devez décider s'il est raisonnable de garder vos employés en utilisant la subvention qui couvre 75 % de leur salaire et en déboursant vous-même les 25 % restants. Nous vous avons aidé en vous permettant d'avoir plus de liquidités. En outre, le prêt sans intérêt de 40 000 \$ constitue une ligne de crédit et, si vous le remboursez d'ici le 31 décembre 2022, vous pourrez garder 10 000 \$ de ce prêt.
- Vous devez avoir un [compte avec l'ARC](#). Si ce n'est pas le cas, créez-en un sans attendre.
- Nous savons que l'industrie touristique est profondément touchée par la situation, donc vous devriez pouvoir prouver que vous subissez une perte de 30 % de vos revenus (condition d'admissibilité à la subvention). Nous comprenons que le secteur touristique va être d'autant plus touché que l'activité est saisonnière.
- Vous pouvez demander le prêt à votre institution financière et il ne vous sera pas demandé de garantie personnelle.
- Si vous décidez de ne pas demander la subvention salariale, vous pouvez indiquer à vos employés qu'ils auront accès à la Prestation canadienne d'urgence à compter du 6 avril 2020. Ils doivent en faire la demande auprès de l'ARC — Destination Canada publiera des renseignements sur la façon de faire. Vos employés recevront ainsi 2 000 \$ par mois pendant quatre mois.

Q : Quelle aide est disponible pour le secteur des événements?

- Patrimoine canadien et les agences de développement régional soutiennent les festivals. Le ministre Guilbeault et moi avons demandé qu'ils fassent preuve de souplesse : si vous avez obtenu des subventions, vous pourrez les garder pour

compenser les effets des annulations par exemple. Je vous invite à communiquer avec votre agence de développement régional pour recevoir du soutien et des conseils.

- Nous réalisons que le secteur des événements est profondément touché et nous continuons de chercher de nouvelles façons de le soutenir.

Q : Nous sommes une entreprise de pêche — nous travaillons de mai à septembre — et sommes inquiets à cause de la saisonnalité de notre activité si nous ne pouvons ouvrir que plus tard dans l'année. Que nous recommandez-vous?

- La Prestation canadienne d'urgence est pour ceux qui n'ont pas accumulé suffisamment d'heures de travail pour bénéficier de l'assurance-emploi classique. C'est justement pour cela que l'assurance-emploi a été étendue, pour que personne ne soit laissé pour compte.
- Nous devons utiliser les programmes que nous avons déjà en place; c'est la façon la plus rapide pour nous de fournir un soutien financier à ceux qui en ont besoin.

Q : Je suis un guide touristique, travailleur autonome. La plupart de mes revenus viennent de voyageurs étrangers qui s'adressent à moi directement. Que devrais-je faire?

- En tant que guide touristique travailleur autonome, vous pouvez toucher la Prestation canadienne d'urgence. Communiquez avec l'ARC et vérifiez que vous avez bien un compte avec elle. Inscrivez-vous pour être enregistré dans le système. Nous procéderons aux virements bancaires dans les 10 jours.

Q : Quel recours avons-nous si, après nous avoir temporairement mis à pied, notre association touristique refuse de nous engager de nouveau alors que, d'après l'annonce de M. Trudeau, nous sommes admissibles à la subvention salariale de 75 %?

- Avant de répondre à cette question, je voudrais tout d'abord mentionner deux autres mesures.
 - L'Allocation canadienne pour enfants a augmenté de 300 \$ par enfant pour compenser les dépenses liées à la garde des enfants au domicile.
 - Nous avons augmenté le crédit d'impôt pour la TPS. Les familles à faible ou moyen revenu recevront les remboursements ou les crédits liés à la TPS à partir du mois d'[avril](#). *[Remarque : Cette date a été mise à jour; une autre date avait été annoncée pendant le webinaire.]*
- Nous devons veiller à ce que la législation du travail soit respectée dans tout le pays pour soutenir les employés pendant cette période et après, au moment de la reprise.
- Quand on y pense bien, le secteur touristique est un peu comme le canari dans la mine de charbon. Nous avons été les premiers à voir arriver la crise, avec la baisse des arrivées de touristes chinois, qui s'est fait sentir dans toutes les régions du pays. Nous sommes à l'écoute et savons que les rôles de l'AITC et de l'ATAC n'ont jamais été aussi cruciaux. Plus vous êtes organisés et plus nous travaillons ensemble, mieux je peux

accomplir ma mission. Je parle du tourisme au comité du Cabinet sur la COVID-19 dont je fais partie et nous prenons sans cesse de nouvelles décisions.

- Je veux savoir comment ces mesures sont reçues. Est-ce qu'elles soutiennent bien l'industrie? Vous nous avez dit que nous devons en faire plus; nous apprenons sur le tas. Nous ne voulons pas que les inégalités se creusent dans notre pays. Plus vous pouvez nous donner des exemples concrets sur la façon dont ces mesures fonctionnent ou pas pour vous, plus nous pouvons utiliser ces renseignements pour éclairer nos décisions.
- Marketing aux Canadiens : l'une des premières réactions que l'on observera sera que les Canadiens soutiendront les expériences touristiques canadiennes. L'un des objectifs de la Stratégie fédérale en matière de tourisme est d'accroître le nombre de visiteurs en intersaison et en basse saison ainsi que dans les régions rurales et isolées. Ce que nous devrions faire est profiter de cette crise pour régler les problèmes systémiques de notre secteur. Les Canadiens devraient explorer et connaître leur pays; nous devons étudier les obstacles, notamment financiers, d'accès à certaines régions. Nous pouvons être plus résilients en voyageant au pays. Les Canadiens partant à la découverte du plus beau pays du monde, cela profitera à l'industrie et ira dans le sens des efforts de reprise.
- Nous déploierons à nouveau des efforts pour faire croître le nombre de voyageurs étrangers au Canada, mais nous devons travailler ensemble pour veiller à ce que les visiteurs pensent qu'en voyageant partout au Canada, ils seront en sécurité et pris en charge.
- Aucun d'entre nous n'a rien vu venir, et nous n'étions pas préparés pour gérer une pandémie. Plus nous travaillons côte à côte, meilleurs seront les résultats. Gardons à l'esprit ce que beaucoup de Canadiens pensent : « Ça va bien aller! ». Je suis là pour l'industrie.